

Envoyé en préfecture le 10/03/2021

Reçu en préfecture le 10/03/2021

Affiché le

ID : 011-200035855-20210303-20210049-DE

20210049

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DOMAINE :**  
**AUTRES DOMAINES**  
**DE COMPETENCES**

Séance du Conseil Communautaire du 3 mars 2021 à 18 heures 30.  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**SOUS-DOMAINE :**  
**AUTRES DOMAINES**  
**DE COMPETENCES**  
**DES COMMUNES**

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**OBJET :**  
Autorisation de  
signer le bail  
emphytéotique avec  
**CENTRALES**  
**PHOTOVOLTAÏQUES**  
**PS1 (Responsable**  
**Foncier Région Sud**  
**au sein de la société**  
**EDF Renouvelables**  
**France) pour la mise**  
**à disposition les**  
**terrains nécessaires**  
**à l'implantation**  
**d'une centrale**  
**photovoltaïque sur le**  
**territoire de la**  
**commune de SAINT-**  
**PAPOUL**

**Présents :** Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Bernard BASTOUIL, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javler DE LA CASA, François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Priscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Georges PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de  
délégués en service  
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du  
conseil  
en date du  
25 février 2021

**Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :**  
Alain CARBON par Bernard BASTOUIL, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER, Bernard VIDAL par Georges PECH.

CERTIFIE  
EXECUTOIRE PAR  
RECEPTION  
PREFECTURE LE :

**Procurations :** Nicole MARTIN à Cédric MALRIEU.

PAR PUBLICATION  
LE

**Excusés :** Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Dominique DUBLOIS, Bernard GRIMAUD, Didier MAERTEN, Marc TARDIEU.

PAR DELEGATION  
LE

**Absents :** Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE.

Signature

**Secrétaire de séance :** Bruno POMART.

Monsieur le Président rappelle que EDF EN France est une société ayant pour activité la production d'électricité par utilisation des énergies renouvelables, et notamment énergie photovoltaïque. A ce titre, EDF EN France a formé un projet sur le territoire des communes de SAINT-PAPOUL et FENDEILLE, sous réserve du résultat des études de faisabilité et de l'obtention des autorisations nécessaires, de réaliser une centrale photovoltaïque sur un site composé de divers terrains appartenant à la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes, intéressé par ce projet de centrale photovoltaïque, est disposé à mettre les terrains à la disposition d'EDF EN France, en vue de sa réalisation.

A ce titre, Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°20160082 en date du 30 juin 2016, le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer une promesse de bail emphytéotique et/ou constitution de servitudes afin de mettre à disposition d'EDF EN France les terrains nécessaires à l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le territoire des communes de SAINT-PAPOUL et FENDEILLE.

VU la délibération n°20170129 du conseil communautaire en date du 16 novembre 2017 portant avenant n°1 à la promesse de bail emphytéotique et/ou constitution de servitudes relative au versement d'une indemnité d'immobilisation,

VU la délibération n°20190087 en date du 15 avril 2019 portant avenant n°2 à la promesse de bail emphytéotique et/ou constitution de servitudes afin d'y intégrer la parcelle cadastrée section WK69.

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 10 février 2017, suivi d'un premier avenant en date du 23 novembre 2017 et un second avenant en date du 30 juillet 2019, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a conféré à la société EDF EN France, aujourd'hui dénommée EDF Renouvelables France, la faculté de prendre à bail emphytéotique les terrains nécessaires à l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de SAINT-PAPOUL.

Le bail porte sur une durée de 22 ans pour une surface de 6 ha 86 a 98ca.

Il produira :

- pour les parcelles cadastrées section WK n°70 et 71, soit 4 ha 13 a 13 ca : une redevance annuelle fixée à 1 500 € par hectare, soit 6 198,95 € ;
- pour les parcelles cadastrées section WK n° 76 et 77, soit 2 ha 73 a 85 ca : une redevance annuelle fixée à 2 500 € par hectare, soit 6 846,25 €. Ce loyer sera payé avec un versement anticipé de 5 loyers, soit 34 231,25 € et un loyer lissé de 5 542,20 € sur les 21 autres années du bail.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de signer le bail emphytéotique avec CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES PS1, Responsable Foncier Région Sud au sein de la société EDF Renouvelables France afin de mettre à disposition les terrains nécessaires à l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de SAINT-PAPOUL.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le bail emphytéotique avec CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES PS1, Responsable Foncier Région Sud au sein de la société EDF Renouvelables France afin de mettre à disposition les terrains nécessaires à l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de SAINT-PAPOUL en y intégrant les modifications suivantes :

- La reconduction du bail est limitée à deux périodes de dix années.
- S'agissant de la servitude sur SAINT-PAPOUL le long du chemin communal il précisé que si un projet d'aménagement devait être entrepris le long de la route, les servitudes indiquées dans le bail deviendraient caduques.

Envoyé en préfecture le 10/03/2021  
Reçu en préfecture le 10/03/2021  
Affiché le  
ID : 011-200035855-20210303-20210049-DE

20210049

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 3 mars 2021



**Le Président,**

  
**Philippe GREFFIER.**